



# COMMUNE DE LA VERRERIE

## Assemblée communale du 25 mai 2021 Rapport concernant un projet d'investissement

\* \* \*

### Réfection de routes AF, 3<sup>e</sup> lot

#### Introduction

Notre commune compte 37 chemins agricoles communaux reconnus pas les AF (améliorations foncières). Un certain nombre de ces tronçons sont en mauvais état et nécessitent des travaux d'entretien. A cet effet, l'assemblée communale du 11 décembre 2012 a approuvé un crédit d'étude de 20'000 francs.

Les travaux de réfection sont subventionnés à hauteur de 57 % par les AF (30% Confédération et 27% canton), le solde étant à la charge des propriétaires privés ou de la commune, lorsqu'elle est elle-même propriétaire de la route en question. Le premier et le deuxième lot ont été réalisés entre 2016 et 2019.

#### Troisième lot

L'année 2021 doit permettre de rénover un troisième lot de chemins, soit deux chemins communaux et quatre objets entièrement privés :

- Chemin du Sappaley, 650 mètres (dont 50 mètres privés)
- Route d'Oron 14, 110 mètres
- Route des Villages 19, 60 mètres (privé)
- Trois accès privés (André Godel, Bernard Andrey, Gilles Grandjean)

Le montant total des travaux est estimé à 504'330 francs par le bureau d'ingénieurs Géosud. Les subventions attendues s'élèveront à 243'099 francs. Quant aux propriétaires privés, ils contribueront au projet à hauteur de 85'564 francs. Le solde net à charge de la commune s'élève par conséquent à 177'667 francs.

Le conseil communal sollicite un crédit d'investissement à hauteur de ces montants.

#### Financement

Nous solliciterons du Service de l'agriculture un crédit d'investissement sans intérêt, comme nous l'avons fait pour les deux étapes précédentes. S'il est accordé, ce crédit devrait représenter le 35% du montant à notre charge après subvention, soit environ 62'000 francs. Ce crédit est à rembourser en huit ans.

Le solde du projet sera financé par les liquidités disponibles en banque.

#### Charges induites par le projet

Hormis le remboursement du crédit d'investissement (environ 7750 francs par an pendant huit ans), ce projet n'engendre aucune autre charge significative pour la commune au niveau du compte de fonctionnement.

Progens, le 10 mai 2021